

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR – Applicables à compter du 01/01/2025

Type d'hébergement et classement	Tarif mini	Tarif max	Coévrans	Mayenne Communauté	Laval	Anjou Bleu	VALLEE DE LA SARTHE	SUD MAYENNE
Palace	0,70 €	4,60 €	2,00 €	0,80 €	3,00 €	1,00 €	0,77 €	2,00 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, meublé de tourisme 5 étoiles et résidence de vacances 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	1,50 €	0,80 €	1,80 €	0,90 €	0,77 €	1,50 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, meublé de tourisme 4 étoiles et résidence de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,20 €	0,80 €	1,50 €	0,80 €	0,77 €	1,20 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, meublé de tourisme 3 étoiles et résidence de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	1,00 €	0,80 €	1,00 €	0,70 €	0,55 €	1,00 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, meublé de tourisme 2 étoiles et village de vacances 3 et 4 étoiles et résidence de tourisme 2 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,80 €	0,70 €	0,90 €	0,60 €	0,44 €	0,80 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, meublé de tourisme 1 étoile et village de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,50 €	0,44 €	0,60 €

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR – Applicables à compter du 01/01/2025

Terrain de camping									
Terrain de caravanage									
Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement des aires de camping-cars, parcs de stationnement touristique par tranche de 24h	Classé 3 ou 4 ou 5 étoiles	0,20 €	0,60 €	0,40 €	0,55 €	0,55 €	0,40 €	0,44 €	0,55 €
Terrain de camping, terrain de caravanage, tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	Classé 1 ou 2 étoiles	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergement non classé ou en attente de classement		1 %	5 %	5 % du prix HT de la prestation de l'hébergement plafond 2 €	4 % du prix HT de la prestation de l'hébergement plafond 0,80 €	4 % du prix HT de la prestation de l'hébergement plafond 3 €	3 % du prix HT de la prestation de l'hébergement plafond 1 €	2,2 % du prix HT de la prestation plafond 0,77 €	5 % du prix HT de la prestation de l'hébergement plafond 2 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240527-DELIB202405253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2024

Publication : 07/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

